

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 316

Artikel: La semi-liberté et le régime pénitentiaire : un pied à l'ombre... l'autre en prison
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pied à l'ombre... l'autre en prison

Dans le même temps où paraissent dans la presse de nombreux comptes rendus du récent livre de Michel Foucault « Surveiller et punir, naissance de la prison », un très net intérêt se manifeste pour une forme nouvelle d'exécution des peines, la semi-liberté.

Pour toute la Suisse romande, la semi-liberté se pratique en Valais, dans le pénitencier de Crêtelongue, principalement.

Chaque soir, au moment où les travailleurs rejoignent leur maison, plusieurs dizaines de détenus regagnent, eux, la prison pour s'y faire volontairement enfermer. Toute la journée, ils côtoient des hommes libres, et chaque soir, ils doivent assumer de nouveau sans faiblir leur condition différente.

Un détenu a été condamné à deux ans de prison. Dès que la moitié de la peine a été purgée, il a fait une demande de semi-liberté pour la fin de la peine. Le directeur de l'établissement, avec qui il était en bons termes, a préavisé positivement. Aujourd'hui, il travaille comme employé de bureau dans un commerce, chaque soir il fait un réel effort pour rentrer (en voiture) au pénitencier. Il doit 200 à 250 francs par mois pour sa pension, il touche entre 120 et 300 francs d'argent de poche, le reste va rembourser ses dettes ou ses frais de justice, éventuellement accroître son compte d'épargne. On dit volontiers de cet homme qu'il prépare son retour à la vie libre, un pied à l'ombre, l'autre au soleil !

La peine et son but

Au cours d'un exposé critique très fouillé sur la semi-liberté et la semi-détention, le professeur Schultz s'est interrogé, devant l'Association suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage, présidée par le libéral vaudois Claude Bonnard, sur

la signification du travail en dehors de l'établissement tel qu'il est prévu dans le Code pénal suisse. Avec assurance et pondération, le professeur Schultz a posé de nombreux points d'interrogation décisifs quant à la cohabitation, au sein d'un même système d'exécution des peines, de plusieurs objectifs contradictoires : comment « la condamnation à une peine en fonction de la faute peut-elle être associée au but de l'exécution de la peine, qui est soit la resocialisation du détenu, soit tout au moins un effort dans ce sens » ?

Une hiérarchie d'objectifs

L'institution pénitentiaire vise plusieurs objectifs distincts, souvent contradictoires, classés selon un ordre hiérarchique. Au sommet de l'échelle des valeurs pénitentiaires, on trouve le principe de la sécurité qui a deux facettes, l'une positive, l'autre négative. L'aspect négatif du principe de la sécurité exige que toutes les mesures soient prises pour que le détenu reste enfermé dans un lieu clos, dans lequel une stricte discipline est imposée à la personne. L'enfermement a donc pour premier but d'éviter l'évasion. Mais la privation de liberté a non seulement un effet négatif sur le détenu, mais elle joue également — dans l'économie générale des peines et sanctions — un rôle de dissuasion sur l'opinion publique où devrait se répandre l'idée qu'il vaut mieux éviter la sanction et, par conséquent, ne pas enfreindre les lois. C'est l'idée de la « peur du gendarme ».

Directement subordonné à ce principe de la sécurité, se situe celui de la discipline pénitentiaire que Michel Foucault a analysé dans son dernier livre cité plus haut. La prison, dit cet auteur, est une institution complète et austère, elle prélève le temps du condamné et lui fait payer sa faute dans la durée.

En surveillant et en contrôlant toute l'activité

quotidienne du détenu, l'emprisonnement crée un assujettissement disciplinaire que Foucault désigne comme un pouvoir complet et systématique sur l'individu, son dressage physique, son aptitude au travail, sa conduite quotidienne, son attitude morale, ses dispositions » (p. 238); la prison, beaucoup plus que l'école, l'atelier ou l'armée, qui impliquent toujours une certaine spécialisation, est omnidisciplinaire.

Enfin, troisième objectif de l'exécution des peines, l'effet correctif, c'est-à-dire la réinsertion sociale du détenu. Dans une période où l'exécution des peines fait l'objet des plus vives controverses, il est normal que ce troisième aspect de la vie pénitentiaire cristallise en quelque sorte la bonne conscience de tous les milieux intéressés et fasse l'objet de grandes sollicitudes.

Dans ce sens, l'introduction récente de la semi-liberté comme étape possible de l'exécution de la peine, est révélatrice de la tendance actuelle qui postule, en apparence du moins, un accent prioritaire sur l'objectif numéro trois, c'est-à-dire la réinsertion sociale, plutôt que sur le primat ancien de la sécurité.

Un cheval de Troie ?

Le travail à l'extérieur de l'établissement serait une brèche ouverte dans l'institution pénitentiaire, elle serait comme un cheval de Troie, introduite dans les murs de la prison.

Le détenu qui peut trouver une activité professionnelle hors de l'établissement est valorisé, il assume lui-même une part de son destin et il ressentira moins durement le passage d'un univers où tout se décide en dehors de lui, à un univers — celui de la vie quotidienne à l'extérieur — où ses choix l'engageront directement.

Et pourtant ce régime de la semi-liberté ne suscite pas l'enthousiasme ou une adhésion unanime.

Rentrer au « bloc » chaque soir, ce n'est pas le paradis ! Etre sans cesse sous la menace d'une réintégration brutale, d'un changement de régime, si la moindre bavure se produit (et passer la nuit

dehors, quelle tentation continue !), voilà qui est intolérable pour certains.

L'analyse de Michel Foucault nous ouvre également les yeux sur la véritable nature de cette semi-liberté. Ce régime privilégié, en effet, n'est rien d'autre qu'une forme plus élaborée et moins visible de la technique pénitentiaire.

Bien que les murs disparaissent chaque matin, le formidable appareil disciplinaire sur lequel tout l'édifice repose, subsiste bel et bien. Toute la journée de travail du détenu qui sort de l'établissement est « programmée », un contrôle strict est exercé sur son emploi du temps, son patron est informé de sa situation, ses temps de loisirs ne lui appartiennent pas, son salaire même est géré à sa place.

Le postulat numéro deux, soit la confiscation la plus absolue et la plus efficace du temps du détenu, est maintenu intégralement. On pousse l'astuce à son extrême dans la mesure où l'on demande au détenu lui-même d'adhérer « librement » à l'écrasante discipline qui s'impose à lui. Il faut comprendre alors que certains détenus, « peu aptes à la soumission et à l'obéissance », préfèrent miser sur une libération conditionnelle demain, plutôt que sur la semi-liberté aujourd'hui. Cette réflexion nous amène insensiblement à nous poser la question suivante : la réforme péniten-

tière a-t-elle un sens ? Faut-il être partisan d'une constante libéralisation du régime pénitentiaire si, dans le fond, toutes les réformes ne font qu'accentuer encore le principe même de la technique carcérale ? Pour Michel Foucault, « le mouvement pour réformer les prisons, pour en contrôler le fonctionnement, n'est pas un phénomène tardif. Il ne semble même pas être né d'un constat d'échec dûment établi. La réforme de la prison est à peu près contemporaine de la prison elle-même. Elle en est comme le programme. Il y a eu tout de suite une technologie bavarde de la prison » (p. 236).

La question est posée. Mais le témoignage de ceux qui sont passés par la semi-liberté vaut également d'être entendu. Et pour ceux-là, la réforme de la prison n'est pas restée une donnée abstraite et théorique : il ressort clairement de leurs témoignages que la semi-liberté a contribué à rendre leur vie quotidienne moins terne et moins monotones, en l'enrichissant d'un contact professionnel et affectif, avec le monde extérieur.

Nous nous garderons de conclure. De peur aussi de stériliser les questions capitales ainsi posées dans un bain de bonne conscience, mais réfléchir aux bases du système carcéral, c'est déjà abaisser les murs des prisons.

— « *Aktion für das Selbstbestimmungsrecht aller Völker* » (Campagne pour le droit de libre disposition de tous les peuples),

— « *Aktion Freiheit und Verantwortung* » (Campagne liberté et responsabilité).

En général ces organisations disposent de budgets confortables et la plupart ont leur siège à Zurich.

— Le 1er mai a été très commenté cette année. La « *Neue Zürcher Zeitung* » (101) découvre une double face à cette journée. Elle note la présence de deux éléments dans le cortège traditionnel, les syndiqués d'une part et les militants des nouvelles gauches avec des travailleurs étrangers d'autre part.

Citant un article de Markus Wüthrich dans le « *Schaffhauser AZ* » où il était notamment fait mention que la classe ouvrière est en général plus conservatrice que les « intellectuels », la « *NZZ* » conclut qu'il y a en fait beaucoup plus de points communs entre la majorité de la classe ouvrière organisée syndicalement et la bourgeoisie qu'entre ces ouvriers et l'aile révolutionnaire des nouvelles gauches sur de nombreux problèmes concernant la structure sociale et de l'Etat. Jusqu'à quand le cadre traditionnel résistera à ces tensions extérieures ? Telle est la question que se pose, avec une certaine malice, le grand quotidien zurichois.

— Dans le magazine hebdomadaire du « *Tages Anzeiger* », une rétrospective de la crise des années trente fondée sur la documentation recueillie pour le groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier. Un des tableaux publiés à cette occasion :

| Années | Lock-out grèves | Jours de grève |
|--------|-----------------|----------------|
| 1930 | 30 | 265 625 |
| 1931 | 25 | 73 975 |
| 1932 | 36 | 157 898 |
| 1933 | 34 | 64 403 |
| 1934 | 20 | 33 309 |
| 1935 | 16 | 15 135 |
| 1936 | 37 | 25 673 |
| 1937 | 36 | 115 392 |

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Pluralisme conservateur

La « *National Zeitung* », cible favorite des conservateurs, publie une enquête sur les organisations qui se sont donné comme mission de conserver la Suisse dans l'état où nous la connaissons. Le titre général de l'enquête : Zurich, citadelle des groupements réactionnaires et conservateurs.

L'enquête porte sur dix groupements, dont le plus ancien est le Redressement national, fondé en 1936. Les autres sont :

— « *Trumpf Buur* » (valet d'atout), du conseiller national Eibel,

— « *Schweizerischer Aufklärungsdienst* » (Service suisse d'information), groupement frère de « *Rencontres suisses* », issus d'Armée et Foyer 1940-1945,

— « *Verein zur Förderung des Wehrwillens und der Wehrwissenschaft* » (Société pour encourager la volonté de défense et la science militaire),

— Société pour le développement de l'économie suisse,

— « *Aktion für Demokratie* » (Campagne pour la démocratie),

— « *Institut für politologische Zeitfragen* » (Institut pour les questions politologiques d'actualité),

— « *Aktion für Menschenrechte* » (Campagne pour les droits de l'homme),